



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 3 juin 2014

Étaient présents :

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, Président
- Frédéric ROBERT, délégué titulaire
- Nicole TURCAN, déléguée titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Vice-président
- Marie-José ESTUBIER, déléguée titulaire
- Olivier LENOIR, délégué titulaire

Pour la commune de Peipin :

- Frédéric DAUPHIN, Vice-président
- Joëlle BLANCHARD, déléguée titulaire
- Grégory BERTONI, délégué titulaire
- Sabine PTASZYNSKI, déléguée titulaire
- Philippe SANCHEZ-MATHEU, délégué titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Yannick GENDRON, Vice-président
- Nathalie NICOLINO, déléguée titulaire

Pour la commune de Salignac :

- Chantal CHAIX, Vice-présidente
- Isabelle MORINEAUD, déléguée titulaire
- Christian TRABUC, délégué titulaire

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, Vice-président

Pour la CCLVD :

- Stéphanie LAFONTAINE, Directrice

Étaient absents : R. ESCARTEFIGUE (Peipin, pouvoir à J. BLANCHARD), Béatrice FIGUIERE (Peipin, pouvoir à P. SANCHEZ-MATHEU), Jean-Pierre GROS (Montfort), Pierre LAGARDE (Peipin, pouvoir à G. BERTONI), Alain RAVEL (Sourribes).

Secrétaire de séance : Frédéric Dauphin
Séance ouverte à 18h30, avec 17 présents et 3 pouvoirs. Le quorum est atteint.

À l'ouverture de la séance, 5 conseillers communautaires (d'Aubignosc, Montfort et Châteauneuf) demandent le huis clos ; celui-ci est adopté par 19 voix pour et 1 abstention.
Un membre du public, avant de quitter la salle demande la raison de ce huis-clos. Le Président répond que le huis clos n'a pas à être justifié.

1 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION DE MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Après avoir repris les listes proposées par les communes pour les commissions communales des impôts directs, Monsieur le Président propose une liste de noms parmi les précédents pour la commission intercommunale. ***La liste est adoptée à l'unanimité.***

2 – COMMISSION D'APPELS D'OFFRES : ELECTION DES MEMBRES

Le Président de la commission d'appel d'offres est de droit René AVINENS, Président de la CCLVD. Il propose que les réunions de la commission d'appel d'offres se déroulent systématiquement en présence des titulaires et des suppléants.

Le Conseil communautaire élit à l'unanimité :

-Membres titulaires : Chantal CHAIX, Michel FLAMEN D'ASSIGNY et Patrick HEYRIES ;

-Membres suppléants : Yannick GENDRON, Frédéric DAUPHIN et Christian TRABUC.

3 – PRODUITS IRRECOURABLES

La communauté de communes constate 311.80 € de produits irrécouvrables. ***A l'unanimité, le conseil communautaire décide de l'allocation en non-valeur de cette somme.***

4 – PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANIMATION DU PAYS DURANCE PROVENCE : ANNE 2014

La participation financière de la CCLVD pour l'animation du Pays Durance Provence, à hauteur de 2 634 €, et l'autorisation du président à réaliser les démarches nécessaires sont ***adoptées à l'unanimité.***

5 – CANDIDATURE CONJOINTE DU PAYS DURANCE PROVENCE, DU PAYS DIGNOIS ET DE LA C.C. DU PAYS DE SEYNE

Le conseil demande s'il est possible de candidater pour l'amélioration des réseaux téléphoniques et Internet de l'ensemble des communes ; le Président répond qu'il se renseignera et qu'il fera part au conseil du résultat de ses recherches.

La candidature conjointe et l'autorisation du Président à réaliser les démarches nécessaires sont adoptées à l'unanimité.

6 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT D'ACTION LOCALE LEADER

Considérant que les missions et le champ d'intervention du GAL ne paraissent pas pour l'instant très précisément définis, il est convenu que les représentants de la CCLVD au GAL ne prendront aucune décision sans faire auparavant au Conseil communautaire un compte-rendu des réunions auxquelles ils participeront.

Le Conseil communautaire élit à l'unanimité comme :

— membres titulaires : René AVINENS et Frédéric DAUPHIN

— membres suppléants : Chantal CHAIX et Olivier LENOIR

7 – AVENANT RELATIF A LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Cette convention prévoit que l'E.P.F.R. effectue une veille foncière, pour le compte des communes qui en manifestent le besoin, sur un ou plusieurs secteurs envisagés pour le développement de projets à vocation publique. L'avenant vise à prolonger la durée de la convention initiale et à intégrer les nouvelles modalités d'intervention de l'E.P.F. PACA dont, notamment, les modalités de suivi après cession qui ont été introduites dans l'actualisation du Programme pluriannuel d'interventions 2010-2015. ***L'avenant à la convention-cadre et l'autorisation du Président à réaliser les démarches nécessaires sont adoptés à l'unanimité.***

8 - ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AUPRES DES PARTICULIERS POUR L'OCCUPATION DU SOL

Le renouvellement des conventions d'occupation du sol et l'autorisation du Président à signer les conventions correspondantes sont adoptés à l'unanimité.

9 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : ORGANISATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Considérant que la communauté de communes dispose 18 agents susceptibles de travailler sur le temps périscolaire dont 13 qualifiés ou en cours de qualification,
Considérant que mettre à disposition les mêmes intervenants dans toutes les écoles permettrait une égalité des interventions et des activités proposées, donc une égalité de traitement des enfants,
Monsieur le Président propose de retenir la mise en place des activités périscolaires (TAP) sur une demi-journée, sachant que les demi-journées seront différentes dans chaque école pour permettre une rotation des intervenants. Il propose également que le jour des TAP soit établi par tirage au sort et qu'une rotation soit effectuée chaque année entre les écoles.

L'organisation des TAP sur la ½ journée est adoptée par 19 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre. Il est également convenu que le tirage au sort s'effectuera en présence des conseils d'école de chaque établissement le jeudi 12 juin 2014 à 18h15, dans la salle des fêtes d'Aubignosc.

10 – MODALITES D'INSCRIPTION DES ENFANTS A L'ECOLE

La proposition que les Maires inscrivent à l'école les enfants qui vont avoir trois ans dans l'année civile, et de rendre possible les rentrées échelonnées est adoptée à l'unanimité.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Avis défavorable de la commission d'enquête relative au projet des Parrines

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

A LA SEANCE DU 3 JUIN 2014

AVINENS René

BERTONI Grégory

BLANCHARD Joëlle

CHAIX Chantal

DAUPHIN Frédéric

ESCARTEFIGUE Robert
(Pouvoir à J. BLANCHARD)

ESTUBIER Marie-José

FIGUIERE Béatrice
(Pouvoir à P. SANCHEZ-MATHEU)

FLAMEN D'ASSIGNY Michel

GENDRON Yannick

HEYRIES Patrick

LAGARDE Pierre
(Pouvoir à G. BERTONI)

LENOIR Olivier

MORINEAUD Isabelle

NICOLINO Nathalie

PTASZYNSKI Sabine

ROBERT Frédéric

SANCHEZ-MATHEU Philippe

TRABUC Christian

TURCAN Nicole

